



Monsieur Alain PELTIER  
Président de l'Association des Amis du  
Littoral d'Anglet  
1 Avenue des Crêtes  
64600 ANGLET

Bordeaux, le **02 AOUT 2023**

Monsieur,

Par courrier du 2 février 2023 cosigné avec trois autres associations, vous avez souhaité exprimer votre forte préoccupation concernant le port de Bayonne au sujet des pollutions et nuisances, en déplorant globalement un manque d'écoute et de prise en considération de vos attentes.

Tout d'abord, je tiens à vous exprimer que je partage complètement votre souhait d'engagements forts en matière d'environnement.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage depuis plusieurs années sur les sujets environnementaux au travers d'une feuille de route ambitieuse, dénommée Neo Terra.

Je vous apporte les éléments de réponse suivants par rapport à vos préoccupations spécifiques concernant le port de Bayonne :

L'emplacement du port et de ses activités résulte de l'histoire, depuis le XVIIème siècle, avec un déplacement progressif vers le littoral.

Le port a été transféré en 2006 par l'Etat à la Région, laquelle a la préoccupation constante d'améliorer son insertion dans l'environnement et son acceptation sociale par les populations riveraines.

Le capital d'infrastructures du port n'est pas délocalisable et son rôle est considérable au niveau régional tant en matière de report modal du transport de marchandises que de leur transformation sur site.

Cette industrialisation in-situ génère une valeur ajoutée créatrice d'emplois qualifiés bénéficiant au territoire. L'économie portuaire pèse ainsi autant que le tourisme sur la côte basque en termes de création de richesses.

Garante de cet équilibre tant économique qu'environnemental et social, la Région s'est engagée activement aux côtés de son concessionnaire la CCI pour éviter et réduire les nuisances générées par les activités présentes sur le port.

Les constats opérés montrent que les industries et activités installées sur le port n'exigent pas d'actions de gestion rapides immédiates, eu égard à la réglementation en vigueur sur la pollution, telle qu'elle est appliquée et contrôlée par l'Etat.



Telles sont en effet les conclusions récentes de l'étude de zone pour l'estuaire de l'Adour qui a qualifié la situation de « classique » pour un milieu urbain, avec des taux de pollution en deçà des seuils réglementaires de santé publique.

Par sa participation très importante au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), maître d'ouvrage de cette étude, et par la mise en place de différents appareils de mesure, la Région témoigne de sa volonté d'améliorer la connaissance, l'environnement du port et le cadre de vie des habitants.

Vous évoquez également une charte de « bonnes pratiques » pour les entreprises.

La Région a mis en place une charte d'accueil des entreprises qui donne un cadre commun de concertation entre collectivités pour statuer, dès l'amont d'un projet, sur un premier niveau d'acceptabilité, sans préjuger des instructions administratives et réglementaires sollicitées ensuite par les entreprises.

Pour l'application de cette charte opérationnelle, une concertation est ainsi menée au sein d'un Comité Stratégique Territorial rassemblant les huit collectivités portuaires dont chacune représente ses riverains et les associe selon le mode qu'elle choisit.

La Région a choisi que cette instance, sans pouvoir délibératif, ne réunirait que les élus représentatifs des collectivités, le SPPPI étant l'instance de concertation ouverte aux associations citoyennes.

La Région a présenté à ces instances le Schéma Directeur d'Aménagement du port de Bayonne (2013), la mise à jour pour le secteur de Saint Bernard et prochainement la mise à jour pour du secteur de Port Aval à Tarnos.

Enfin, l'aménagement du port tout comme sa gestion sont opérés dans les règles de l'art et les réglementations environnementales continueront d'être respectées, pour une préservation des ressources et une économie responsable et décarbonée.

Je vous assure que Mathieu Bergé, conseiller régional délégué aux ports, continuera de dialoguer avec l'ensemble des acteurs et des associations de riverains, pour poursuivre collectivement les améliorations en matière sanitaire du port de Bayonne.

Je vous informe que ce même courrier a été adressé à chacun de vos cosignataires et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président du Conseil Régional de  
Nouvelle-Aquitaine**



**Alain ROUSSET**